

Fiche d'inscription : Stages Vacances Eté 2024

Open SKIFF : De 10 à 13 ans

Le/ La stagiaire Date de naissance :

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel (Fixe) : Tel (Portable) :

Mail :

Autorisation représentant légal pour les mineurs

Nom Prénom :

Portable (mère) : Portable (père) :

Autres observations :

Renseignements médicaux (Allergies et autres) :

Pratique Optimist	Heures	Jours	Tarifs	Total
Avec passport voile	15h30 – 17h30	Du 08 au 12 juillet 2024	139	
Sans passport voile	15h30 – 17h30	Du 08 au 12 juillet 2024	125	
Avec passport voile	15h30 – 17h30	Du 15 au 19 juillet 2024	139	
Sans passport voile	15h30 – 17h30	Du 15 au 19 juillet 2024	125	
Avec passport voile	15h30 – 17h30	Du 22 au 26 juillet 2024	139	
Sans passport voile	15h30 – 17h30	Du 22 au 26 juillet 2024	125	
Avec passport voile	15h30 – 17h30	Du 19 au 23 août 2024	139	
Sans passport voile	15h30 – 17h30	Du 19 au 23 août 2024	125	
Avec passport voile	15h30 – 17h30	Du 26 au 30 août 2024	139	
Sans passport voile	15h30 – 17h30	Du 26 au 30 août 2024	125	
			Total	

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

J'autorise le SNOS voile à faire pratiquer par un service de secours toute intervention urgente jugée nécessaire, en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'une compétition.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation de navigation. (En aucun cas elle ne pourra donner lieu à remboursement. Dans la mesure du possible ceux-ci pourront être remplacé par des cours théoriques en salle ou autre.).

Le SNOS Voile décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de matériel apporté par l'adhérent au club, ou sur toute manifestation à laquelle celui-ci participe.

Droit à l'image : En s'inscrivant au club, le sportif ou son représentant légal, autorise l'autorité le SNOS Voile à utiliser et diffuser sans limitation de durée, les images ou vidéos sur les supports publicitaires du club, sur le site du club ou son blog, dans des articles de presse locale ou nationale. Ces images auront une fonction de communication ou de formation.

L'adhérent et/ou son tuteur légal s'engage :

A fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile, ou l'attestation de santé

A avoir lu le contrat d'assurance liée à la licence FFV, à prendre s'il le souhaite une assurance complémentaire proposée par celle-ci.

Sur l'aptitude à savoir nager de se conformer aux statuts et règlements

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Pour les mineurs :

- Les parents doivent accompagner les enfants mineurs à leurs entraînements, s'assurer que l'activité à bien lieu et confier l'enfant aux moniteurs présents. En aucun cas les enfants devront repartir seul, sans en informer leur responsable d'activité.